



Section des départementaux 35



ORDI 35 : et après...?

**MANIFESTATION LE 18 SEPTEMBRE 2009
A 14H00**

Devant les grilles de l'assemblée du CG

Le dispositif ORDI 35 va être « réorganisé » : 22 des 44 postes d'animateurs ont vocation à ... disparaître, dans la précipitation et donc sans réel bilan, ni concertation.

Les organisations syndicales ont exigé que se tienne un CTP extraordinaire préalablement à la présentation du projet à l'Assemblée Départementale, comme le veut d'ailleurs la réglementation. Ce CTP aura lieu le 18 septembre.

Les agents ne sont pas des pions que l'on prend et que l'on jette au gré de l'air du temps ! Qui sait quels projets de suppressions de postes pourraient encore surgir de l'imagination fertile de l'administration en ces périodes de recherche d'économie et de démantèlement des services publics ?

Nous sommes tous concernés !

Le préavis de grève de 24h déposé pour cette date par les organisations syndicales vous permet de participer, ne serait-ce qu'à raison d'une heure de grève, au rassemblement organisé à 14h00 devant les grilles de l'assemblée, pendant la tenue du CTP. **Venez nombreux manifester votre désaccord et vos inquiétudes devant les méthodes de l'administration.**

Rappel : les retenues opérées sur le traitement d'agents publics territoriaux grévistes doivent être rigoureusement proportionnelles à la durée horaire de la grève, soit 1/30ème de la rémunération pour 1 journée de grève, 1/60ème pour une demi-journée de grève, 1/151,67ème pour 1 heure de grève et par heure en deçà d'une demi-journée.